

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le bill C-5 n'est relié au programme de développement des petites fermes uniquement en ce qu'il demande les pouvoirs statutaires indispensables à l'organisme précédemment mentionné pour administrer ce programme. La Chambre nous a déjà autorisés à faire des dépenses. J'ai déjà communiqué au député des explications complètes sur les caractéristiques de ce programme. Tant que les provinces n'auront pas approuvé le partage des responsabilités administratives, il m'est évidemment impossible de l'annoncer. Il peut y avoir de légères variantes d'une province à une autre. Nous approchons rapidement du moment où il nous sera tout bonnement impossible d'attendre davantage que les provinces arrivent à un accord. Les cultivateurs désirent l'adoption de ces programmes et espèrent que cela se produira rapidement. Tous les renseignements précis demandés par le député lui ont été communiqués.

M. Gleave: Le ministre veillera-t-il pas à ce que les provinces acceptent?

M. Stanley Korchinski (Mackenzie): M. l'Orateur, j'ai écouté le ministre de l'Agriculture (M. Olson) hier soir et aujourd'hui encore, mais ce fut en vain, car il n'a rien dit des changements qu'il y aurait lieu d'envisager pour répondre aux besoins de l'heure. J'espère déceler un peu de prévoyance qui nous permettra d'envisager les années 70 avec un regard neuf. J'espère que nous nous éloignerons des moyens désuets auxquels nous avons eu recours dans les années 1960 et qui ne répondent pas aux besoins d'aujourd'hui. En écoutant le ministre, je trouvais, et c'était malgré moi, qu'il avait l'air d'un homme gonflant un ballon. Épuisé, il avait beau souffler, l'air lui revenait du ballon. C'est l'impression que me firent les propos du ministre. Il me semblait que l'air sortant du ballon exerçait une plus grande pression que le ministre.

Je me dissocie de la position du ministre. Je ne crois pas que tous les agriculteurs attendent avec tant d'impatience l'adoption de cette loi. Ça ne les empêche pas de vivre. La plupart des modifications proposées faciliteront les tâches administratives. Elles sont nécessaires si l'on veut alléger la tâche des employés de bureaux. Pour être juste, je suppose que parfois on a refusé des prêts à des cultivateurs parce que les prêteurs interprétaient la loi avec trop de rigueur. Néanmoins, je ne crois pas que le ministre se rende compte des exigences actuelles, comme il ressort clairement de la réponse qu'il a donné à la question du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson).

• (1540)

Même si le ministre en a parlé, le mystère flâne toujours sur le programme régissant les petites fermes. Accablé, j'imagine par des remords de conscience, il a laissé entendre que la mesure servirait peut-être d'appât électoral. Je ne vois pas comment il pourrait s'attirer des suffrages avec les modifications qu'il propose à la loi sur le crédit agricole. Ses idées n'ont rien d'original ni de révolutionnaire; elles ne font qu'émaner de son bureau. Ces modifications sont nécessaires, lui a-t-on dit, afin de remédier à une kyrielle de problèmes et de contourner les difficultés des dispositions secondaires du bill.

Je voudrais traiter de certains changements qui sont proposés. On a proposé, par exemple, de permettre à un agriculteur d'emprunter jusqu'à \$100,000. La loi précisait antérieurement qu'un groupe de trois agriculteurs pouvait emprunter jusqu'à \$100,000. Selon le rapport annuel, le prêt moyen a été d'environ \$28,000. Si tel est le cas, comment se fait-il que quelqu'un ait soudainement besoin de

[M. Thomson.]

\$72,000? Le ministre a fait en sorte qu'il paraisse aux cultivateurs beaucoup plus facile d'obtenir plus d'argent. Pourtant, un grand nombre n'en veulent pas tant. En effet, ils ont constaté auparavant que l'intérêt pouvait être lourd à rembourser. Ils ne se presseront donc pas à emprunter un montant de \$100,000, sachant pertinemment qu'ils devront en porter le fardeau pendant peut-être 30 ans.

L'emprunt par des agriculteurs indépendants du montant de \$100,000 hâtera la venue du jour où la vaste entreprise agricole appartiendra à un seul propriétaire. Il hâtera sûrement la venue du jour où le propriétaire de la petite exploitation agricole devra quitter sa terre. Naguère, l'agriculteur indépendant pouvait emprunter jusqu'à \$40,000. Aujourd'hui, il peut en emprunter deux fois et demie plus. Le gouvernement n'espère rien d'autre que de hâter la venue du jour où le petit exploitant devra quitter sa terre.

Dans un autre ordre d'idée, on nous dit que la modification se justifie du fait que l'application de la loi ne va pas sans difficultés. Les fonctionnaires ne savaient pas très bien combien de capitaux un fils devrait avoir engagés dans l'entreprise ni quelles conditions un père et un fils devaient remplir pour pouvoir emprunter plus de \$40,000. La réponse que M. Owen a donnée à une question qui lui a été posée au comité permanent de l'Agriculture—je l'ai trouvée consignée au septième fascicule du rapport de l'Agriculture—est fort intéressante. La voici:

Vous comprenez dès lors que l'un des problèmes que posent les niveaux dont j'ai parlé est de prendre une décision quand il y a ou non deux cultivateurs en cause. Combien de capitaux le fils du cultivateur doit-il avoir engagés pour pouvoir, en fait, être propriétaire-exploitant ou pouvoir participer à l'entreprise?

C'est une des raisons qui ont motivé les changements. Là encore il s'agissait d'aider l'administration. J'avais tout d'abord admis que la difficulté à évoluer l'actif d'un fermier expliquait le refus de certains prêts, mais je ne crois pas que \$100,000 représentent le montant magique. On aurait pu tout autant réussir avec \$50,000 ou \$60,000.

Un autre amendement porte sur la nécessité d'une approbation dans le cas d'un prêt destiné à des améliorations agricoles. Il y a une solution facile à ce problème. On pourrait autoriser le cultivateur à obtenir un prêt, dans une lettre envoyée par retour du courrier ou par un appel téléphonique au bureau. Ce serait très facile. A mon avis, un marchand ne saurait refuser de vendre une machine demain parce que le cultivateur ne peut pas obtenir une approbation aujourd'hui. N'importe quel vendeur serait heureux d'attendre pendant un mois, jusqu'à ce que l'autorisation soit donnée. Cela ne pose vraiment pas de problème. Beaucoup de travail inutile sera maintenant éliminé, je suppose, mais il n'y a pas là matière à perturbation. Il s'agit encore ici d'une question d'administrative.

J'en arrive au montant supplémentaire qu'on met à la disposition des cultivateurs. Hier soir, le ministre a déclaré qu'environ 245 millions de dollars n'avaient pas été empruntés. L'an dernier, le montant des prêts était de quelque 115 millions. Si les emprunts sont contractés cette année au même taux que l'an dernier, le montant du capital disponible pourrait suffire pour deux autres années. Là-dessus, le ministre n'a réellement rien avancé de sensationnel. Dans l'état actuel des choses, nous aurions pu poursuivre l'application du programme pendant encore un an ou deux.